

Association of Translators and Interpreters of Ontario
États financiers
31 décembre 2023



Rapport des vérificateurs

Aux membres de
Association of Translators and Interpreters of Ontario

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Association of Translators and Interpreters of Ontario, qui comprennent le situation financière au 31 décembre 2023, les états du recettes et dépenses et l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux NCCOSBL.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

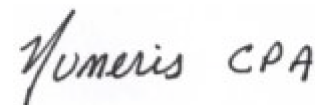
Rapport des vérificateurs, suite

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Ottawa, ON
Le avril 23 2024

Numeris CPA Professional Corporation

Association of Translators and Interpreters of Ontario
Situation financière
Au 31 décembre 2023

	2023	2022
Actif		
Court terme		
Encaisse	\$ 274,490	\$ 216,288
Titres négociables (note 3)	355,286	328,679
Frais payés d'avance	17,248	20,211
	647,024	565,178
Immobilisations corporelles (note 4)	2,416	3,020
Frais d'incorporation (note 5)	-	285
	\$ 649,440	\$ 568,483
Passif		
Court terme		
Compte payable et charge à payer	\$ 31,248	\$ 11,356
Produit constaté d'avance (note 6)	249,765	277,779
TVH à payer	24,315	28,200
	305,328	317,335
de l'actif net	344,112	251,148
	\$ 649,440	\$ 568,483

Pour le conseil d'administration

DocuSigned by:

Pasquale Capo

75E9680245BB4F6...

Membre

Membre

Association of Translators and Interpreters of Ontario
Recettes et dépenses
et l'évolution de l'actif net
L'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Sales		
Membership	\$ 368,909	\$ 388,266
Examen	76,311	83,198
Promotion et commercialisation	17,150	30,491
Autre revenu	11,931	6,939
Événements et activités	10,000	13,248
Sceaux, timbres et autres produits	6,849	7,818
Application	6,733	17,715
Donations	429	897
	<u>498,312</u>	<u>548,572</u>
Dépenses		
Salaires et bénéfice relié	194,785	185,555
Operations	90,859	93,034
Frais d'examen	48,031	62,054
Comptabilité et légaux	34,515	23,871
Technologie d'entreprise	33,361	22,112
Frais de déplacements	2,908	582
Amortissement	889	2,825
	<u>405,348</u>	<u>390,033</u>
Excédent des sales sur les dépenses	92,964	158,539
de l'actif net au début de l'exercice	<u>251,148</u>	<u>92,609</u>
de l'actif net à la fin de l'exercice	<u>\$ 344,112</u>	<u>\$ 251,148</u>

Association of Translators and Interpreters of Ontario
Flux de Trésorerie
L'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Activités d'exploitation		
Excédent des sales sur les dépenses	\$ 92,964	\$ 158,539
Ajustement pour		
Amortissement	<u>889</u>	<u>2,825</u>
	93,853	161,364
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Titres négociables	(26,607)	(178,114)
Comptes à recevoir	-	502
Frais payés d'avance	2,963	2,701
Compte payable et charge à payer	19,892	(948)
Produit constaté d'avance	(28,014)	5,374
TVH à payer	(3,885)	1,113
Other	<u>-</u>	<u>76</u>
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	58,202	(7,932)
Encaisse au début de l'exercice	<u>216,288</u>	<u>224,220</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>\$ 274,490</u>	<u>\$ 216,288</u>

Association of Translators and Interpreters of Ontario
Notes Afférentes aux États financiers
31 décembre 2023

1. Statut et nature des activités

Association of Translators and Interpreters of Ontario (l'Organisation) est une association à but non lucratif qui promeut, selon des critères standardisés à l'échelle nationale, un haut niveau de compétence dans les domaines de l'interprétation de conférence, de l'interprétation judiciaire, de la traduction et de la terminologie. L'Association est constituée sans capital-actions par lettres patentes de l'Ontario et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. Conventions comptables importantes

(a) Restrictions sur l'actif net

Fonds sans restrictions

Les fonds non affectés sont utilisés pour les activités opérationnelles générales de l'Organisation. Ce fonds comprend les soldes non affectés des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses.

Programme de bourses et de récompenses

Le programme collecte des dons pour soutenir les personnes qui ont d'excellents résultats académiques tout en étudiant dans des établissements d'enseignement accrédités en interprétation ou en traduction.

(b) Constatation des produits

Les revenus d'exploitation sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice et sont constatés lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire lorsque :

- ◆ Les services sont fournis ou les produits sont livrés aux clients.
- ◆ Il y a une preuve évidente de l'existence d'un arrangement.
- ◆ Les montants sont fixes ou peuvent être déterminés.
- ◆ Notre capacité de recouvrer les montants est raisonnablement assurée.

(c) Immobilisations corporelles

L'amortissement est calculé selon des méthodes qui réduiront le coût original des immobilisations à leurs valeurs résiduelles estimatives sur la vie utile de chaque actif selon le taux annuel suivant:

Fournitures et agencements	20 % Dégressif
Équipement d'ordinateur	20 % Dégressif
Équipement de logiciel	5 ans Linéaire

(d) Actifs incorporels

Illes immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité estimée des actifs selon la méthode linéaire sur 5 ans pour le coût social.

Frais de constitution	5 ans Linéaire
-----------------------	----------------

(e) Estimations comptables

Association of Translators and Interpreters of Ontario
Notes Afférentes aux États financiers
31 décembre 2023

2. Conventions comptables importantes, suite

(e) Estimations comptables, suite

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants déclarés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date du bilan et des montants déclarés, des revenus et des dépenses au cours de l'année. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'association est de présenter les soldes bancaires en trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent fréquemment entre positifs et découverts, et les placements temporaires dont la durée d'échéance est de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition.

(g) Instruments financiers

L'organisation évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf pour certaines transactions avec lien de dépendance.

L'organisation évalue ensuite tous ses actifs et passifs financiers au coût amorti, à l'exception des investissements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les débiteurs et les sommes à recevoir des parties liées.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les créditeurs, les remises gouvernementales à payer, les salaires à payer, les sommes dues aux parties liées et la dette à long terme.

L'actif financier de l'organisation qui est évalué à la juste valeur est constitué d'investissements dans des titres négociables.

3. Titres négociables

	2023	2022
	<u>\$ 355,286</u>	<u>\$ 328,679</u>

Du total des investissements, un montant de \$6,613 (2022 - \$3,753) a été alloué au programme de bourses et prix.

Association of Translators and Interpreters of Ontario
Notes Afférentes aux États financiers
31 décembre 2023

4. Immobilisations corporelles

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Fournitures et agencements	\$ 6,004	\$ 6,004	\$ -	\$ -
Équipement d'ordinateur	18,082	18,082	-	-
Équipement de logiciel	<u>30,400</u>	<u>27,984</u>	<u>2,416</u>	<u>3,020</u>
	<u>\$ 54,486</u>	<u>\$ 52,070</u>	<u>\$ 2,416</u>	<u>\$ 3,020</u>

5. Frais d'incorporation

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	<u>Cost</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Incorporation costs	<u>\$ 4,845</u>	<u>\$ 4,845</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 285</u>

6. Produit constaté d'avance

Les produits constatés d'avance représentent des ressources non utilisées qui, en raison de restrictions externes, sont destinées à couvrir les dépenses d'adhésion et d'examens pour l'année à venir.

7. Montants comparatifs

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été publiés par un autre cabinet de comptables professionnels agréés qui a émis une opinion sans réserve dans son rapport de l'auditeur indépendant daté du 29 avril 2023.

Certains montants comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers de l'exercice en cours.